



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION NATIONALE
POUR L'ÉLIMINATION DES MINES ANTIPERSONNEL

**Projet de relevé de conclusions n° 55
Réunion plénière du jeudi 21 janvier 2010**

La Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA)
s'est réunie, en formation plénière, le jeudi 21 janvier 2010,
sous la présidence du Président de la Commission, Monsieur Bernard LODIOT.

MEMBRES PRÉSENTS :

Membres :

- M. François **BLUMENTAL**, *CGT*
- M. Patrice **BOUVERET**, *Observatoire des Transferts d'Armements*
- Ambassadeur Alain **GIRMA**, *Secrétaire général de la CNEMA*
- Contre-amiral Yves **JOLY**, *Ministère de la Défense, (Division maîtrise des armements)*
- Mme Marion **LIBERTUCCI**, *Handicap International*
- M. Bernard **LODIOT**, *Ambassadeur (e.r.) Président de la CNEMA*
- Pr. Roland de **PENANROS**, *Universitaire*
- M. Jacques **RAHARINAIVO**, *MAEE Sous-directeur du contrôle des armements et de l'OSCE*
- M. François **ROCHEBLOINE**, *Député de la Loire*
- Dr Viviane **VEAUX-RENAULT**, *Médecin chef en charge de l'appareillage*

Autres participants :

- M. Mathieu **DUROSELLE**, *MAEE (ASD/DT)*
- LCL Rémi **GAUVAIN**, *MAEE (Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense)*
- CF Erwan **ROCHE**, *ministère de la Défense (Division maîtrise et armements)*

CNEMA :

- Mme Pascale **LESPINARD**, *Secrétaire de la CNEMA*
- Mlle Cindy **PIOTROWSKI**, *Vacataire de la CNEMA*



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION NATIONALE
POUR L'ÉLIMINATION DES MINES ANTIPERSONNEL

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption du relevé de conclusions n° 54
- 2- Sommet de Carthagène (Colombie, 29 novembre – 4 décembre 2009) :
 - Enseignements et perspectives
- 3- Rapport annuel 2009 de la CNEMA :
 - Point des contributions
- 4- Armes à sous-munitions :
 - Etat d'avancement du projet de loi d'application nationale
- 5- Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et l'action contre les mines et autres restes explosifs de guerre : derniers développements
- 6- Questions diverses :
 - budget 2009
 - calendrier des prochaines réunions
 - date de la prochaine réunion de la CNEMA

La réunion est ouverte à 9h40 par le Président de séance.

1- Adoption du relevé de conclusions n° 54

Le relevé de conclusion n°54 concernant la réunion précédente de la CNEMA est adopté sans modification.

Monsieur de PENANROS fait part des commentaires qu'il a envoyés sous forme de note à l'ambassadeur Alain GIRMA au sujet des financements de la France pour la lutte contre les mines. Selon lui, il n'est pas possible de dire que la modicité de l'aide française bilatérale est compensée par son engagement dans des actions multilatérales dans la mesure où les autres Etats participent également à des actions multilatérales. Il soutient que la part que la France consacre à l'action contre les mines à titre bilatéral est modeste : sur 15 pays d'Europe, la France se situerait au 12^{ème} voire 13^{ème} rang des pays contributeurs et, au total, la contribution de la France n'est pas à la hauteur de ce qu'elle veut défendre. M. de PENANROS demande que sa note dont le but était d'aboutir à une position partagée dans le débat, soit diffusée à l'ensemble des membres de la CNEMA .

Monsieur le Député François ROCHEBLOINE souligne que le sujet a déjà été évoqué lors de la réunion précédente et estime que la France n'a pas à rougir de son action.

L'ambassadeur Alain GIRMA apporte un élément d'information: suite à la controverse de la fin de l'année 2009 sur la contribution de la France à l'action contre les mines, le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes a engagé un exercice inédit d'évaluation de l'effort global de la France



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION NATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DES MINES ANTIPERSONNEL

dans ce domaine auquel le Ministère de la Défense a été associé. Il ne s'agit pas d'essayer de donner une image flatteuse de la France mais de faire un recensement aussi précis, complet et objectif que possible des moyens financiers, directs et indirects, que nous consacrons à l'action contre les mines afin de mieux en approcher la réalité, dans toutes ses dimensions, bilatérales et multilatérales. Le résultat de cette évaluation devrait figurer dans le prochain rapport de la CNEMA.

Monsieur de PENANROS se félicite de cette initiative et espère que celle-ci lui fera changer d'avis sur le sujet.

Madame Marion LIBERTUCCI, au nom d'Handicap international et d'ICBL se dit très heureuse de cet état des lieux et regrette de ne pas en avoir disposé plus tôt pour mieux apprécier l'aide française. Il est important, selon elle, d'avoir une évaluation de la contribution indirecte à l'action contre les mines. Mais cet exercice est à manier avec précaution, car cela ne pourra aboutir qu'à des estimations dans la mesure notamment où l'Union européenne n'est pas capable de chiffrer ses actions. D'autre part, dans le rapport de l'Observatoire des Mines, est parfois donnée une estimation des contributions indirectes d'un Etat à titre indicatif mais seules les contributions directes sont retenues pour estimer l'effort des Etats dans l'action contre les mines.

Monsieur Jacques RAHARINAIVO explique que personne ne prétend que la France est le meilleur élève de la classe mais que pour autant, la France dont l'action doit être appréciée dans toutes ses dimensions, politiques aussi bien que financières, n'est pas prête à se laisser montrer du doigt. Il reconnaît que l'Union européenne ne sait pas précisément chiffrer son action et que cette incertitude se répercute sur les contributions nationales.

Monsieur le Député François ROCHEBLOINE considère que les dépenses de formation au déminage y compris celles concernant l'école du Génie d'Angers et les opérations menées par nos armées au Liban dans le cadre de la FINUL doivent être prises en compte dans cette évaluation.

Le contre-amiral JOLY observe que, contrairement au déminage opérationnel, le déminage humanitaire ne fait pas partie des missions des armées. Elles y contribuent indirectement mais il est très difficile de déterminer dans quelle proportion. Comment en particulier évaluer le prix du sang versé par les démineurs victimes de leurs activités ? Dans un autre ordre d'idées, comment chiffrer, par exemple, le coût de création de la bibliothèque francophone en ligne, « Bibliomines », qui est le fruit de plusieurs centaines d'heures de travail de compilation et de traduction mis au profit d'ONG et des utilisateurs ? Que ce soit en matière opérationnelle ou en matière de coopération, la dimension humaine est aussi importante sinon plus que la dimension financière et, de ce point de vue, la France est loin d'être un « cancre ».

Le Président Bernard LODIOT clôt la discussion en renvoyant au résultat de l'évaluation en cours.

2- Sommet de Carthagène (Colombie, 29 novembre - 4 décembre 2009) : enseignements et perspectives

L'ambassadeur Alain GIRMA qui a conduit la délégation officielle française, rend compte des travaux de la deuxième conférence d'examen de la Convention d'Ottawa qui s'est tenue du 30 novembre au 4 décembre 2009, à Carthagène en Colombie. Originellement présentée comme le « sommet pour un monde sans mines », la conférence n'a accueilli aucun chef d'Etat ou de Gouvernement. Si plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont envoyé des ministres ou des secrétaires d'Etat, les pays de l'OSCE et singulièrement de l'Union européenne ont dépêché des hauts fonctionnaires. Depuis Nairobi, le bilan de la mise en œuvre de la convention d'Ottawa est mitigé : d'un côté, des progrès non négligeables, de l'autre, des obstacles persistants (l'universalisation marque le pas, la destruction des stocks n'est pas achevée, les demandes d'extension des délais de déminage se



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION NATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DES MINES ANTIPERSONNEL

multiplient). D'où le sentiment que la convention a atteint un pallier et qu'il faut lui donner un second souffle. Sous l'impulsion d'un groupe d'Etats (Norvège, Canada, Australie...), la conférence a adopté une orientation de type socio humanitaire centrée sur l'assistance aux victimes au sens large qui soulève bien des interrogations notamment sur les risques de dilution de l'action contre les mines. Outre l'assistance aux victimes, la dynamique « Ottawa/Oslo » a été évoquée comme un autre moyen de donner un nouvel élan à la Convention d'Ottawa.

L'Ambassadeur Alain GIRMA fait le point sur les documents adoptés (la déclaration de Carthagène, le plan d'action 2010-2014, le rapport de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa depuis Nairobi) ainsi que sur les décisions prises à Carthagène en matière d'universalisation, de destruction des stocks, d'extension des délais de déminage, de réunions à venir. Il note, entre autres, que plusieurs pays dont la France ont lancé un vibrant appel en faveur de l'universalisation ; que les Etats-Unis dont c'était la première participation à titre d'observateurs ont indiqué que leur « policy review » n'était pas terminée et qu'on ne pouvait donc pas en préjuger l'issue ; qu'à quelques exceptions notables près (Australie, Japon...), la plupart des pays donateurs s'étaient bornés à réitérer leur détermination à agir contre les mines sans annoncer d'engagements financiers précis.

L'ambassadeur Alain GIRMA indique que la délégation française a saisi toutes les occasions pour réaffirmer l'importance que notre pays attache à l'action contre les mines, rendu compte de ses activités dans les différents secteurs de l'action contre les mines, noué de nombreux contacts avec les représentants des Etats et de la société civile, participé aux multiples événements organisés en marge de la conférence.

Au total, entre les incertitudes de la crise financière, l'essoufflement de la convention d'Ottawa et les perspectives de mise en place de la convention d'Oslo, Carthagène apparaît comme une conférence de transition vers un avenir qui reste dans une large mesure à inventer.

Madame Marion LIBERTUCCI partage les analyses de l'ambassadeur : Les ONG effectivement sur plusieurs points attendaient plus de cette conférence. Elle constate, cependant, que le plan d'action de Carthagène est plus précis et davantage tourné vers l'action que celui de Nairobi car les Etats et les ONG, forts de leur expérience, ont essayé d'améliorer les choses. Sur l'universalisation, les ONG ont noté avec satisfaction l'engagement renouvelé de la France à œuvrer dans cette direction ; en revanche, elles attendaient des développements d'Etats non parties comme la Pologne ou la Finlande qui ne sont pas venus. Le point positif à retenir, c'est la participation des Etats-Unis dans un esprit de dialogue. Elle estime que, face à des demandes d'extension parfois injustifiées, les Etats auraient dû se montrer plus fermes pour forcer les demandeurs à agir plus rapidement. Sur les financements, elle observe également qu'il n'y a pas eu, à quelques exceptions près, d'annonces véritables. En matière d'assistance aux victimes, elle estime que la Colombie doit retenir particulièrement l'attention car elle compte de nouvelles victimes des mines chaque année ; qu'il faut développer les synergies avec la Convention d'Oslo et la Convention des Nations Unies sur les personnes handicapées ; qu'il ne doit pas y avoir de compétition entre les victimes de mines et les personnes handicapées.

3- Rapport annuel 2009 de la CNEMA : point des contributions

L'ambassadeur Alain GIRMA rappelle que, conformément à la demande qui lui a été faite, le rapport portera cette année uniquement sur 2009 ce qui suppose que le rapport soit rendu en tout début d'année et, en tout cas, au cours du premier trimestre 2010. Or, il constate qu'à ce jour, 3 contributions seulement lui ont été adressées. Il invite donc les membres à lui faire parvenir leur contribution le plus rapidement possible et, au plus tard, le 29 janvier.



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION NATIONALE
POUR L'ÉLIMINATION DES MINES ANTIPERSONNEL

M. le député François ROCHEBLOINE, à propos du rapport sur l'évolution du stock de mines AP5000 qui doit figurer en annexe du rapport de la CNEMA, interroge le représentant du Ministère de la Défense sur les raisons pour lesquelles sa question sur la mine antichar MIACAH F2 n'a pas reçu de réponse.

Le capitaine de frégate ROCHE précise qu'ayant été saisi par mail il a répondu par cette voie à la CNEMA. S'agissant de la MIACHA, le mail de réponse précisait que l'état major des armées n'avait pas d'information supplémentaire à fournir.

Monsieur de PENANROS fait remarquer que depuis quatre ans qu'il participe aux travaux de la CNEMA la question de l'état d'avancement des études sur le nouvel allumeur de la mine MIACAH F2 est régulièrement posée sans qu'il soit apporté de réponse précise. Ce constat le conduit à s'interroger sur la date prévisible d'installation de ce nouveau système de mise à feu.

Le contre-amiral JOLY souligne que la question des MIACAH F2 se situe en dehors du champ de compétence de la CNEMA, mais que, entendant les préoccupations de la commission, les armées ont retiré du service opérationnel ce type de mine ce qui est un signe fort de la part du ministère de la défense. La mine antichar MIACHA fait l'objet d'une expertise afin de mettre au point un système qui garantira qu'elle ne peut pas être déclenchée comme une mine antipersonnel. Le contre-amiral JOLY explique que l'étude est en cours mais que la loi de finances a contraint les services à reporter de deux ans le budget qui lui est consacré.

Monsieur le Député François ROCHEBLOINE rappelle qu'à la création de la CNEMA, il y avait la volonté de faire avancer la lutte contre les mines y compris celles qui n'entraient pas strictement dans le champ de la convention d'Ottawa. Il émet le souhait de recevoir une réponse officielle du Ministère de la Défense à sa question sur ce type de mines.

Monsieur François BLUMENTAL demande s'il s'agit d'une mine antipersonnel ou d'une mine antichar. Si c'est une mine antichar, cela sort en effet du champ de la CNEMA mais l'on peut se féliciter de son retrait du service opérationnel.

Le contre-amiral JOLY affirme qu'il est nécessaire de garder ce type d'armes pour protéger les troupes françaises déployées contre une éventuelle attaque par char. Ce ne sont pas des mines vicieuses (elles ne sont pas enterrées), elles sont de dimensions importantes et de ce fait ne passent pas inaperçues. A ce titre, elles ne peuvent pas être comparées aux mines antipersonnel.

4- Armes à sous munitions : état d'avancement du projet de loi d'application nationale

Monsieur le Député François ROCHEBLOINE rappelle que la France a été l'un des premiers pays, le 20^{ème} en fait, à déposer, dès le 25 septembre 2009, les instruments de ratification de la convention d'Oslo et exprime le souhait que le projet de loi d'application nationale qui a été déposé fin novembre devant le Sénat soit adopté, sinon d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2010 ce qui paraît difficile, du moins d'ici la fin du 1^{er} semestre.

Le contre-amiral JOLY partage ce point de vue. Il estime que l'objectif du 1^{er} semestre doit être impérativement visé : Un trop grand retard dans l'entrée en application de la convention d'Oslo serait préjudiciable à l'image de la France qui a été, jusqu'ici, exemplaire.



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION NATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DES MINES ANTIPERSONNEL

Le député François ROCHEBLOINE abonde dans le même sens. Il considère par ailleurs que le principe de l'extension des compétences de la CNEMA aux armes à sous-munitions devrait être inscrit dans la loi.

Le contre-amiral JOLY explique que les juristes du Ministère de la Défense estiment, au contraire, qu'inclure la CNEMA dans un projet de loi d'essence pénale reviendrait à s'écarter de l'objet de la loi, que la CNEMA relève du seul domaine réglementaire et qu'il appartiendra au MAEE d'élaborer un projet de décret spécifique.

Monsieur Jacques RAHARINAIVO observe que le fait que le projet de loi déposé ne prévoit pas l'extension de la CNEMA aux armes à sous munitions ne reflète pas un refus de principe mais plutôt un différend juridique.

Le contre-amiral JOLY précise que l'étude d'impact qui accompagne le projet de loi d'application, nationale fait bien référence à l'extension des compétences de la CNEMA mais, selon lui, plus une loi est simple, plus elle est facile à appliquer.

Madame Marion LIBERTUCCI indique que les ONG ont préparé un document proposant des amendements et l'ont transmis au Ministère de la Défense. Le plus important concerne l'interdiction des financements directs et indirects dans la production d'armes à sous munitions.

5- Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et l'action contre les mines et autres restes explosifs de guerre : derniers développements

L'Ambassadeur Alain GIRMA informe les membres de la CNEMA de la décision récente du Ministre des Affaires Etrangères et Européennes d'élargir explicitement sa mission à l'action contre les mines et autres restes explosifs de guerre. Il se trouve ainsi chargé, au-delà de la tenue du secrétariat général de la CNEMA, de l'animation du dispositif interne d'action contre les mines et autres restes explosifs de guerre et de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action dans ce domaine. Le Ministre tire ainsi les conséquences, au niveau de son ministère, de la prochaine entrée en vigueur de la convention d'Oslo sur les armes à sous munitions et affiche sa volonté d'exploiter au mieux les synergies possibles dans la lutte contre les mines antipersonnel, les armes à sous munitions et les restes explosifs de guerre. L'Ambassadeur attire, en outre, l'attention des membres de la CNEMA sur la réponse écrite du Ministre à Mme la députée de Guyane, Christiane TAUBIRA, dans laquelle il réaffirme toute l'importance qu'il attache à la lutte anti-mines et annonce la poursuite et l'amplification de l'effort déjà entrepris en 2009 pour relever le niveau de notre coopération bilatérale afin que les moyens mis en œuvre soient à la hauteur de nos ambitions.

Monsieur Jacques RAHARINAIVO explique qu'au sein du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, la lutte contre les mines antipersonnel et bientôt les armes à sous munitions relève à la fois de la Direction générale des affaires politiques et de sécurité et de la Direction générale de la Mondialisation et des partenariats.

Monsieur de PENANROS se félicite d'autant plus de la manière dont les choses ont évolué que la désignation d'un responsable de l'action contre les mines et autres restes explosifs de guerre était une proposition de la CNEMA. Il y voit le gage d'une plus grande efficacité dans le combat contre ce fléau.

Madame Marion LIBERTUCCI félicite l'ambassadeur Alain GIRMA de cette nouvelle charge. Elle pense que cette réorganisation va redonner du souffle à l'action de la France après une année chaotique due, notamment, à la réforme du MAEE. Elle s'interroge néanmoins sur le calendrier des réunions du comité de pilotage et également sur la manière dont l'ambassadeur souhaite procéder avec les membres et les non membres de la CNEMA.



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION NATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DES MINES ANTIPERSONNEL

L'ambassadeur Alain GIRMA explique que nous sommes au début d'un processus auquel les membres de la CNEMA seront associés selon des modalités encore à préciser. Il souhaite d'abord parvenir aussi rapidement que possible à un plan d'action décliné par service au sein du MAEE afin de déterminer qui fait quoi et comment pour les 2 à 3 ans à venir.

Pour terminer l'Ambassadeur Alain GIRMA informe la CNEMA que l'ONG HAMAP et France Coopération Internationale ont posé leur candidature à un siège de membre de la future CNEMA élargie aux armes à sous-munitions.

6- Questions diverses

Budget 2009

L'ambassadeur Alain GIRMA rend compte de l'effort particulier (52 000 euros) réalisé, sur le budget de la CNEMA et avec son accord, en faveur du programme francophone du CIDHG qui a, notamment, porté l'important projet de bibliothèque francophone en ligne (Bibliomines) et a organisé le séminaire des acteurs francophones qui s'est tenu à Dakar du 2 au 4 novembre. Cet effort reflète bien la volonté de la CNEMA d'aider à l'émergence d'un pôle francophone de déminage humanitaire pour lequel il existe, en Afrique, une véritable demande.

Le lieutenant colonel Rémi GAUVAIN annonce que le CIDHG à l'intention d'organiser un nouveau séminaire qui pourrait se tenir, cette fois-ci, en Afrique centrale (Tchad ?) et pour lequel le programme francophone du CIDHG sollicite un soutien français (10 à 20 000 euros en complément d'autres bailleurs).

L'ambassadeur considère que c'est une manifestation intéressante mais se demande s'il faut la renouveler annuellement.

Calendrier des prochaines réunions

Date de la prochaine réunion de la CNEMA 2009

La prochaine réunion est prévue le jeudi 6 mai 2010.

Le Président clôt la réunion.

La séance est levée à 11h20.

**La prochaine réunion plénière de la CNEMA
aura lieu le jeudi 6 mai 2010.**